

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 décembre 2025

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Catherine DUMAZERT, Monique ZAMPERLINI, Karine LANIAU et MM Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Marc SECHET, Jürgen ALLEAUME.

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Xavier SEVERE pouvoir à Mme Sylvie SECHET

Absents :

Mmes Lucilia DA SILVA, Martine COUDRIEU, Nathalie ECCLI et M. Damien GUILLAUMOT.

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

La présente séance de Conseil Municipal fait suite à celle du 19 décembre 2025 au cours de laquelle il a été constaté que le quorum n'avait pas été atteint.

La séance a été ouverte à 19h00 sous la présidence de Mme Sylvie SECHET.

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, M. Jürgen ALLEAUME est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation compte rendu du 25/11/2025

Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 25/11/2025.

3) Participation au financement des contrats et règlement labellisés des agents pour le risque prévoyance et le risque santé

Madame le Maire rappelle que depuis 2022 les agents de la collectivité, ayant souscrit à un contrat labellisé pour le risque prévoyance (ex : garantie maintien de salaire), bénéficient d'une participation financière de la collectivité d'un montant de 6,00 € Brut.

Elle ajoute que jusqu'au 31/12/2024, la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents était facultative.

A la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'ordonnance n° 2021-175 du 17/02/2021 codifiées au sein du code général de la fonction publique territoriale et du décret n° 2022-581 du 20/04/2022, les collectivités territoriales devront au minimum :

- participer au financement des garanties de prévoyance à hauteur de 7 € par mois et par agent à compter du 01/01/2025
- participer au financement des garanties de la complémentaire frais de santé à hauteur de 15 € par mois et par agent à compter du 01/01/2026.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, Madame le Maire propose de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour

- le risque prévoyance : participation fixé à 7€ par mois par agent.
- le risque santé : participation fixé à 15€ par mois par agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une participation mensuelle de 7 € Brut à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance labélisée à compter du 1^{er} janvier 2026 et de verser une participation mensuelle de 15 € Brut à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Santé labélisée à compter du 1^{er} janvier 2026.

4) Mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade

Madame le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le

tableau des emplois, afin de permettre la nomination de ou des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu la délibération n°2024_10_10 portant sur l'adoption du tableau des effectifs,

Madame le Maire propose à l'assemblée de supprimer et de créer les emplois correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la **suppression** des emplois suivants :

*FILIERE TECHNIQUE : 2 postes d'adjoint technique territoriaux à temps complet.

*FILIERE ADMINISTRATIVE : 1 poste d'adjoint administratif territoriaux à temps non complet, 22h15 hebdomadaires.

*FILIERE MEDICO-SOCIALE : 1 poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

- la **création** des emplois suivants :

*FILIERE TECHNIQUE : 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

*FILIERE ADMINISTRATIVE : 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 22h15 hebdomadaires.

*FILIERE MEDICO-SOCIALE : 1 poste d'ATSEM Principal de 1^{ème} classe à temps complet.

Et adopte la modification du tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après :

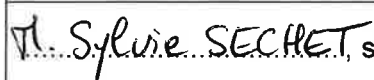
FILIERE TECHNIQUE					
Catégorie	Emplois	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps complet	Dont temps non complet
C	Adjointes techniques territoriaux	5	3	3	0
C	Adjointes techniques principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2	0

FILIERE ADMINISTRATIVE					
Catégorie	Emplois	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps complet	Dont temps non complet
C	Adjointes administratifs territoriaux	4	4	4	0
C	Adjointes administratifs principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	1 durée hebdomadaire 22h15
B	Rédacteurs territoriaux	1	1	1	0

FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Catégorie	Emplois	Effectifs Budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps complet	Dont temps non complet
C	Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles ATSEM	1	1	1	0
C	Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles ATSEM Principal de 1 ^{ème} classe	1	1	1	0

5) Questions Diverses

La séance du conseil municipal est levée à 19 h 15

SIGNATURES	
Mme Sylvie SECHET, Maire	
 Sylvie SECHET, secrétaire de séance	